

Luxembourg, le 7 avril 2023

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« Le droit à l'avortement - et donc à l'autodétermination physique - de nombreuses femmes est restreint dans plusieurs pays. En guise de contre-mouvement, d'autres États veulent étendre ce droit ou l'inscrire dans la constitution. Le ministère de la Santé a évoqué des discussions en vue d'une révision du droit à l'avortement.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- Quand le groupe de travail prévu pour réviser le droit à l'avortement se réunira-t-il ?*
- Quels acteurs feront partie de ce groupe de travail ?*
- Quels points seront discutés et quand les travaux du groupe de travail devraient-ils être terminés ?*
- Madame la Ministre, pense-t-elle qu'une réforme du droit à l'avortement sera mise en œuvre avant la fin de la législature ?*
- Un groupe de travail sur l'établissement de statistiques avait également été annoncé l'année dernière. Ce groupe de travail a-t-il été constitué ? À partir de quand le ministère de la Santé publiera-t-il des statistiques sur les interruptions de grossesse au Luxembourg ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS
Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu